Greffe du tribunal de commerce de NIORT

18 Rue Marcel Paul
BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
Tél : 0549791440
Fax : 0549736658

SELARL ABRS
BP 63837
21 RUE Edouard Vaillant
37038 TOURS CEDEX 1

Nos références : / SAND

NIORT, le 10 Juillet 2012

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 383 557 832
Numéro de gestion : 1991 B 50211

Dénomination : CHESSE
Adresse : 9, R du Jeu de Paume
79100 Thouars

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de NIORT certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 1947
Date du dépôt: 29/06/2012

- *Acte en date du : 01/06/2012*
 Décision(s) de l'associé unique
 Décision: Extension de l'objet social
- *Acte en date du : 01/06/2012*
 Statuts mis à jour

Le Greffier,

Greffe du Tribunal de Commerce de Niort : dépôt N°1947 en date du 29/06/2012

SANS
VALEUR
LÉGALE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIORT
29 JUIN 2012
GREFFE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIORT
25 JUIN 2012
GREFFE

CHESSE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 9 rue du Jeu de Paume, 79100 THOUARS
383557832 RCS NIORT

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1ER JUIN 2012

L'an deux mille douze,
Le 1er juin,
A 20 heures,

La société GROUPE CHESSE, Société à responsabilité limitée au capital de 456 250 euros, ayant son siège social 6, Allée Duguay Trouin, 44000 NANTES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 447 986 688 RCS NANTES,
Représentée par son Gérant, Monsieur Pascal CHESSE,

La société GROUPE CHESSE Associée unique et Présidente de la société CHESSE,

A pris les décisions suivantes relatives :

- à l'extension de l'objet social et à la modification corrélative de l'article 2 des statuts,

- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

La société GROUPE CHESSE, associée unique, décide, à compter de ce jour, d'étendre l'objet social aux activités de commerce de détail en équipements de la personne, en tout domaine tels que la maison, la culture, les loisirs ..., toutes prestations de services, de conseils, d'études de marchés, toutes activités de négoce, acquisition, vente, location, exploitation de tous immeubles, et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET.

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger pour son propre compte ou le compte de tiers :

- *la promotion immobilière et les aménagements d'espaces fonciers, tous services et projets en matière d'urbanisme et d'immobilier commercial et tertiaire,*
- *le commerce de détail en équipements de la personne, en tout domaine, et toutes prestations de services y attachées,*
- *Le conseil et l'assistance commerciale, technique, administrative et financière,*
- *La réalisation de toutes études de marchés, la recherche de sources d'approvisionnement*
- *toutes activités de négoce et de services, achat, vente, de marchandises et matières premières*
- *L'importation et l'exportation de tous produits ou équipements.*

4

- *l'acquisition, la vente, la location, l'exploitation sous toute forme, meublé ou non, de tout immeuble, de nature commerciale, industrielle, artisanale, d'habitation ou autrement*
- *la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêts économique, ou société en participation,*

et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout patrimoine social.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la SARL GROUPE CHESSE
Monsieur Pascal CHESSE

